

Devenez bénévole en vous engageant

L'engagement étudiant, qu'est-ce que c'est ?

S'engager, c'est contribuer à construire la société dans laquelle, nous souhaitons vivre, dans un esprit d'ouverture, de solidarité, de responsabilité. Cet engagement permet de développer des compétences transversales en parallèle de la formation universitaire, pouvant être valorisées tout au long du parcours et notamment lors d'une recherche de stage ou d'emploi. Les compétences acquises peuvent être reconnues dans le cadre d'une UE dite "engagement de l'étudiant" et validées par l'attribution d'ECTS. L'engagement étudiant s'adresse aux étudiants de Licence et de Master souhaitant s'investir dans une association. Il doit être bénévole et citoyen ou solidaire. Le volume horaire attendu est de 30 heures par semestre au minimum. A noter que certaines associations ne peuvent garantir 30 heures que sur l'année scolaire.

Pourquoi s'engager ?

- Pour se rendre utile, pour satisfaire une volonté ou un projet personnel.
- Pour acquérir et mettre en valeur des compétences/connaissances qui pourront être valorisées dans la vie professionnelle.
- Parce que c'est très enrichissant sur le plan professionnel et humain, apporte un gain en terme de savoir-être.

Comment bien choisir son association ?

- Analyser ses propres centres d'intérêts : Bien entendu, le piège à éviter est de ne pas choisir son association sans les avoir analysés. Réfléchissez à ce que vous aimez faire afin d'être le plus impliqué possible.
- Tenir compte de son projet professionnel : en effet la meilleure façon de tirer profit de l'engagement étudiant est de savoir à quoi vous êtes destinés et quelle(s) compétence(s) vous voulez développer.

Exemple : je veux être enseignant après mes études. Je vais plutôt orienter mon engagement étudiant vers le soutien scolaire, le tutorat etc... qui me permettra d'appréhender le monde de l'enseignement dans un premier temps et de développer des compétences en communication par exemple.

Les modalités d'inscription et de validation de l'UE ?

- Télécharger votre **dossier d'inscription** et la **notice** (**site internet de P7 : Accueil – Vie étudiante**)
- Compléter la charte d'engagement en double exemplaire signée par le responsable de l'association et l'enseignant-chercheur référent
- Remplir la fiche projet en renseignant précisément les missions qui seront effectuées au sein de l'association
- Déposer la charte et la fiche projet au BVE avant le 10 octobre 2016 (du lundi au jeudi de 9h30-16h30 et le vendredi de 9h30-12h)
- A la fin du semestre, un rapport de synthèse de 5 pages minimum devra être rédigé et remis au secrétariat de votre composante et à l'association respective. Il décrira les actions menées, les compétences acquises et les difficultés rencontrées. Par ailleurs, l'association transmettra un bilan de votre activité.

A savoir ! Pour vous aider dans la rédaction de ce rapport, consulter le "**portefeuille de compétences**" édité par le ministère en charge de la vie associative

Les événements qui tournent autour de l'engagement étudiant

Ateliers de valorisation des compétences : Des ateliers d'échanges et de restitutions d'expériences sont prévus à la fin de l'année universitaire.

- Café de l'engagement, à la rencontre des associations : organisé chaque semestre, il vous donne l'opportunité d'échanger, autour d'un café, sur l'engagement étudiant ainsi que sur les différentes missions qui peuvent vous être confiées au sein des associations.
- Prix de l'engagement, témoignages et regards croisés à l'échelle d'USPC : à la fin de l'année universitaire, des prix sont remis à plusieurs dizaines d'étudiants les plus impliqués.

> Plus d'informations, contactez les **correspondant.e.s VEE** du bureau de la vie étudiante.

**DATES LIMITES DE DEPOT
DES CHARTES**

vendredi 10 février 2017
pour le 2ème semestre